

IWS gère, sur le périmètre européen, un ensemble d'activités et de sites destinés à regrouper, traiter et valoriser des déchets pour la plupart dangereux. Ces sites sont confrontés, de par la nature des produits manipulés et des procédés industriels utilisés, à un ensemble de Risques Industriels et Environnementaux.

Afin d'assurer la pérennité de nos installations, de sauvegarder l'environnement, de protéger les riverains, les installations voisines, et également de garantir la sécurité de nos collaborateurs, il est nécessaire d'évaluer et de maîtriser ces risques sur l'ensemble du périmètre IWS. Cette politique de gestion des Risques Industriels et Environnementaux s'inscrit dans la démarche ERM (Enterprise Risk Management) de SUEZ et s'appuie notamment sur le document « [Règles de management pour la gestion des risques environnementaux et Industriels](#) » (Réf. DIPIP036 V5 datant de Janvier 2017).

Les risques considérés peuvent être de nature accidentelle ou d'origine naturelle. Ils peuvent être dus à des facteurs humains ou organisationnels, des défaillances des équipements ou des actes de malveillance. Cela inclut :

- Les dommages à l'environnement en incluant tout type de pollution (air, sol, milieux aquatiques) ou nuisance environnementale (bruits, vibration, odeurs, désagréments visuels...)
- les dommages matériels ou humains provoqués par l'incendie, l'explosion, le bris de machines, la perte de confinement de produits toxiques...

Pour atteindre un objectif de zéro accident grave sur ses sites, la politique IWS de gestion des Risques Industriels et Environnementaux se fonde sur 3 piliers :

1. **La Maîtrise des Risques Industriels et Environnementaux.** Elle implique le respect - a minima - de la réglementation locale, l'identification systématique des risques, et la mise en place de barrières de prévention et de protection contre les risques (physiques et organisationnels) ainsi que leur suivi.
2. **La Gestion des Risques dans les Projets et les Modifications.** La maîtrise des risques doit être intégrée dans chaque projet dès la phase de conception et une réévaluation des risques doit avoir lieu avant chaque modification.
3. **La Gestion des Evènements Graves.** Elle se fonde sur l'organisation de l'alerte, le déploiement de la cellule de crise, l'analyse détaillée de l'accident et la gestion du retour d'expérience.

Les moyens déployés pour respecter ces 3 piliers sont les suivants :

- Un référent Risques Environnementaux et Industriels (EIRO), en charge de la déclinaison et de l'application de cette politique sur l'ensemble du périmètre IWS
- Un ensemble de 3 procédures correspondant aux 3 piliers de la politique IWS de gestion des Risques Industriels et Environnementaux. Ces procédures définissent les responsabilités de chacun et les moyens de prévention et de protection contre les risques.

En qualité de Membres de la Direction, nous prenons vis-à-vis de cette politique la responsabilité de nous assurer de sa communication et de sa mise en œuvre par l'ensemble du personnel. En pleine compréhension de ces enjeux, le responsable de chaque site IWS est le garant de la mise en œuvre de la politique IWS sur l'ensemble de son périmètre managérial et opérationnel.

Nous comptons sur l'adhésion, la motivation et la participation active de tous et nous nous engageons à apporter tout notre soutien pour la mise en œuvre de notre politique.

CEO IWS

EIRO IWS

QRIE Officer

IWS Industrial and Environmental risk management policy



IWS manages at the European level a set of activities and sites designed to regroup, treat and recover waste (mainly hazardous). Due to the nature of the products handled and the industrial processes used these sites are confronted to Industrial and Environmental Risks.

In order to ensure the sustainability of our installations, to safeguard the environment, residents, neighboring plants and also to guarantee the safety of the personnel on site it is necessary to assess and manage these risks throughout the IWS perimeter. This Industrial and Environmental Risk Management policy is part of Suez's Enterprise Risk Management (ERM) approach and is based in particular on the document "Management Rules for Environmental and Industrial Risk Management" (Ref DIPIPIP036 V5 dated January 2017).

The risks considered may be accidental or natural. They may be due to human or organizational factors, equipment failures or malicious acts. This includes:

- Damage to the environment including any type of pollution (air, soil, aquatic environments) or environmental nuisance (noise, vibration, odours, visual inconveniences...)
- Damage to property and caused by fire, explosion, machinery breakdown, loss of containment of toxic products...

To achieve a goal of zero serious accidents at our sites, IWS risk management policy is based on 3 pillars:

1. **Industrial and Environmental Risk Management.** This will be achieved by complying at least with local regulations, systematically identifying risks, and setting up and monitoring prevention and protection barriers (physical and organizational) against risks.
2. **Management of Change (MoC) :** Risk Management in Projects and Modifications. Risk control must be integrated into each project from the design phase and a risk reassessment must take place before each change.
3. **Serious Event Management.** It will be carried out by organizing the alert, deploying the crisis unit, carrying out a detailed analysis of the accident and managing the feedback.

To best respect these 3 pillars, different means are in place:

- An Environmental and Industrial Risk Officer (EIRO), in charge of implementing and applying this policy throughout the IWS scope
- A set of 3 procedures corresponding to the 3 pillars of the Industrial and Environmental Risk Management policy. These procedures explain the responsibilities of each person and the means of prevention and protection against risks.

As Members of Management, we take responsibility for this policy to ensure that it is communicated and implemented by all employees. In full understanding of these issues, the manager of each IWS site's mission is to guarantee the implementation of the IWS policy throughout its managerial and operational scope.

We count on the support, motivation and active participation of all and we are committed to providing all our support for the implementation of our policy.

CEO IWS

Philippe Allouche
EIRO IWS

Samuel Vigier
QRIE Officer